

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS
réf : 201705C

Séance du 2 juin 2017

Date convocation : 27 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Excusés : 3

Absents : 0

Votants : 10

L'an deux mille dix-sept et le vendredi deux juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Adjointe.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Philippe BUSSIERE, Valérie CHRISTEN, Eric RIET

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Convention Fourrière

Madame l'Adjointe donne lecture de la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux proposée par l'Association Commingeoise de Protection des Animaux de Saint-Gaudens.

Le montant forfaitaire annuel correspondant aux prestations est de 200 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mme L'Adjointe à signer la convention proposée par l'Association Commingeoise de Protection des Animaux de Saint-Gaudens et à verser le montant forfaitaire annuel de 200 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'Adjointe,



Simpson

Sylvie SIMPSON

Certifié exécutoire
Envoyé en Sous-Préfecture le 8/07/2017
Affiché le 8/07/2017

